

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
du lundi 7 décembre 2015**

**ORDRE DU JOUR  
10 – Sujets d'ouverture**

**10.01** Ouverture

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Ouverture de la séance et invocation

**10.02** Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

**10.03** Questions

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Période de questions du public

**10.04** Questions

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Période de questions des membres du conseil

**10.05** Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 novembre 2015

**10.06** Procès-verbal

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 16 novembre 2015

**10.07** Procès-verbal

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 décembre 2015

**10.08** Autre sujet

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Dépôt du procès-verbal d'une consultation publique tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2015 sur le premier projet de règlement modifiant le Règlement de zonage (1177) relativement à la modification des grilles des usages et des normes des zones C-1, C-2, C-6 et PB-1 (AO-308-P1)

**10.09** Correspondance / Dépôt de documents

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Dépôt de documents

## **12 – Orientation**

**12.01** Énoncé de politique

CA Direction des travaux publics - 1155069015

Approbation de la Politique des vignettes de résidents pour l'arrondissement d'Outremont

**12.02** Programme / Programmation / Plan d'action / Concept

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1153045005

Adopter le Plan d'urgence, de relève et de missions (PURM) de l'arrondissement d'Outremont, version Novembre 2015

## 15 – Déclaration / Proclamation

### 15.01 Déclaration

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1153489074

Hommage à Monsieur Pierre Lussier, maire d'Outremont (1983)

## 20 – Affaires contractuelles

### 20.01 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1156401014

Adjudication d'un contrat pour l'entretien préventif et la réparation sur demande des systèmes de réfrigération, climatisation, ventilation, déshumidification et autres systèmes mécaniques et électriques dans divers bâtiments de l'arrondissement d'Outremont à la firme « Névé Réfrigération Inc. » pour une période de 36 mois fermes en considération d'un montant de 83 839,54 \$ (incluant les taxes) suite à l'appel d'offres public 15-14290 (12 soumissionnaires) - Dépense provenant du budget de fonctionnement

### 20.02 Entente

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1153489075

Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré, à la Coopérative de solidarité WebTV, visant la webdiffusion des séances du conseil d'arrondissement, pour les séances prévues pour l'année 2016, soit 10 séances ordinaires et 2 séances extraordinaires - Dépense n'excédant pas 20 000 \$ incluant les taxes – Dépense provenant du budget de fonctionnement

## 30 – Administration et finances

### 30.01 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1157011007

Dépôt des bons de commandes et des demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2015, ainsi que les achats par cartes de crédit pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2015

### 30.02 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1157011008

Dépôt de la liste des virements de crédits pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2015

**30.03** Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1153489070

Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois d'octobre 2015

**30.04** Budget - Autorisation de dépense

CA Direction des travaux publics - 1156401018

Accepter un programme de normalisation du mobilier urbain (paniers à ordures et bancs) et approuver une dépense n'excédant pas 50 000 \$ provenant du programme triennal d'immobilisation (PTI) d'arrondissement, afin de réaliser un projet d'aménagement de mobilier urbain dans l'arrondissement d'Outremont – Dépense provenant du PTI

**30.05** Budget - Autorisation de dépense

CA Direction des travaux publics - 1155078026

Autoriser une dépense supplémentaire de 5 500 \$ avant taxes à la firme TTI Environnement inc. pour le transport des matières résiduelles pour l'année 2015, conformément à l'appel d'offres 12-12459 - Dépense provenant du budget de fonctionnement

**30.06** Autorisation de dépense à l'intérieur d'une entente-cadre

CA Direction des travaux publics - 1155078027

Autoriser une dépense supplémentaire de 2 180,94 \$ (avant taxes) pour bonifier le bon de commande 1052387 (EBI-Recyclage Notre-Dame inc.) pour la disposition des résidus de balai selon l'entente cadre 951328 - Dépense provenant du budget de fonctionnement

## **40 – Réglementation**

**40.01** Règlement - Circulation / Stationnement / Avis de motion

CA Direction des travaux publics - 1155069016

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Émission de permis numéro 403 dits «universels» autorisant ainsi aux véhicules d'un organisme d'autopartage de se stationner dans les zones désignées comme «mixtes» à l'intérieur desquelles le stationnement est limité à une durée de temps maximale déterminée par l'annexe «H»

**40.02** Règlement – Adoption d'un second projet

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1154328016

Adoption du second projet - Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177) relativement à la modification des usages du groupe communautaire de catégorie IV (usages reliés au culte) dans les zones C-1, C-2, C-6 et PB-1

**40.03** Règlement - Adoption

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1156695020

Adoption - Règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier de 2016

**40.04** Règlement - Adoption

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1156695018

Adoption - Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016)

## **47 – Urbanisme**

**47.01** Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1150029020

Rendre une décision par résolution, relativement à une demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), pour les immeubles situés aux: 1001-1005, avenue Laurier; 1058-1060, avenue Laurier; 1002, avenue Van Horne; 1118, avenue Laurier; 100, avenue Vincent d'Indy; 766, avenue Antonine-Maillet; 714-716, avenue Wiseman

## **50 – Ressources humaines**

**50.01** Structure de service / Emploi / Poste

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1153711009

Entériner la nomination de Madame Andrée-Anne Gélinas Durand au poste d'agent conseil santé et sécurité au sein de la division des ressources humaines et des relations avec les citoyens à la direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens

**50.02** Structure de service / Emploi / Poste

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1153711008

Entériner les modifications apportées à notre structure organisationnelle dans le cadre de la réalisation du Plan de main-d'oeuvre 2014-2018 et adopter le nouvel organigramme de l'arrondissement

## **51 – Nomination / Désignation**

**51.01** Nomination / Désignation

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1153489067

Nomination d'un membre du conseil à titre d'observatrice à la Maison des Jeunes d'Outremont

## **60 – Information**

**60.01** Dépôt

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1153489071

Dépôt des procès-verbaux des rencontres du Comité consultatif d'urbanisme tenues les 8 juillet et 7 octobre 2015

## **61 – Dépôt**

**61.01** Dépôt

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires

## **70 – Autres sujets**

**70.01** Varia

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Affaires nouvelles

**70.02** Levée de la séance

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Levée de la séance

---

**Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 32**

**Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0**

**Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0**

**Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0**



**Dossier # : 1155069015**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Approbation de la Politique des vignettes de résidents pour l'arrondissement d'Outremont

Il est recommandé d'entériner la Politique de vignettes de résidents pour l'arrondissement d'Outremont tel que soumise.

**Signé par** Michel ALLEN **Le** 2015-11-30 20:09

**Signataire :**

Michel ALLEN

---

Directeur d'arrondissement par intérim  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION****Dossier # :1155069015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de la Politique des vignettes de résidents pour l'arrondissement d'Outremont

**CONTENU****CONTEXTE**

Lors de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 15 septembre 2015 dont le compte rendu a été déposé lors de la séance du Conseil du 05 octobre 2015, les membres du Comité ont recommandé qu'un projet de Politique sur les vignettes soit soumis au Conseil d'arrondissement afin d'être entérinée.

L'objet du présent sommaire est le dépôt de ce projet de Politique.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Uniformisation de l'implantation des système de vignettes de résidents dans l'Arrondissement.

**JUSTIFICATION**

Répondre plus efficacement aux demandes relatives au stationnement réservé aux résidents sur le territoire selon le nombre de places disponibles ainsi que les plages horaires nécessaires en suivant une procédure établie.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### VALIDATION

#### Intervenant et sens de l'intervention

---

#### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

#### Parties prenantes

Edison RAMIREZ, Outremont  
Marie-France PAQUET, Outremont

Lecture :

Marie-France PAQUET, 17 novembre 2015 Edison RAMIREZ, 10 novembre 2015

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT  
B. Urb. Circulation et stationnement

#### ENDOSSÉ PAR

Hadi HAKIM  
Directeur des travaux publics

Le : 2015-11-04



**Dossier # : 1153045005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	-
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Plan d'urgence, de relève et de missions (PURM) de l'arrondissement d'Outremont, version Novembre 2015

Il est recommandé au conseil d'adopter le plan d'urgence, de relève et de missions (PURM) de l'arrondissement d'Outremont (version Novembre 2015).

**Signé par** Michel ALLEN **Le** 2015-11-19 17:21

**Signataire :** Michel ALLEN

---

Directeur d'arrondissement par intérim  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1153045005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	-
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Plan d'urgence, de relève et de missions (PURM) de l'arrondissement d'Outremont, version Novembre 2015

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Conseil d'agglomération de Montréal a adopté en 2006 une politique de sécurité civile qui s'applique à toutes les villes de l'agglomération de Montréal, soit la Ville de Montréal et les autres villes liées, ainsi qu'à toute société paramunicipale. Cette politique privilégiant une approche par "mission" dans la gestion d'une situation d'urgence, il en est découlé un ajustement au Plan de sécurité civile de l'agglomération de Montréal (PSCAM) qui est maintenant constitué des trois parties suivantes:

- Un module central qui contient les dispositions générales du plan;
- Les plans de missions d'agglomération qui sont sous la responsabilité des services corporatifs, des sociétés paramunicipales ou des organismes externes;
- Les plans de missions locales qui sont sous la responsabilité des arrondissements de Montréal et des autres villes liées.

Conformément à cette orientation, l'arrondissement d'Outremont devait ajuster son plan des mesures d'urgence (PMUA) adopté en 2003 pour le convertir en Plan d'urgence, de relève et de missions (PURM) afin qu'il corresponde au nouveau mode de gestion des urgences.

Périodiquement, une mise à jour est effectuée et doit être approuvée par le conseil d'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CA15 160112:** Adoption du PURM par le conseil d'arrondissement
- CA14 160127:** Adoption du PURM par le conseil d'arrondissement
- CA09 16 0188:** Adoption du PURM par le conseil d'arrondissement

**CG06 0413:** Adoption de la Politique de sécurité civile de l'agglomération de Montréal  
**CA03 160005:** Adoption du Plan des mesures d'urgence de l'arrondissement d'Outremont  
**CM02 0911:** Adoption de la politique municipale de sécurité civile de la Ville de Montréal

## **DESCRIPTION**

Le Plan d'urgence, de relève et de missions (PURM) de l'arrondissement d'Outremont définit les processus mis en place par l'arrondissement en cas de sinistre, lesquels sont reliés au Centre de coordination des mesures d'urgence de l'agglomération de Montréal (CCMU). Le PURM inclut plusieurs documents de référence tels que les registres des ressources humaines et matérielles, les procédures d'opération, des cartes et des plans. Il décrit également les grands champs d'intervention des cinq (5) missions locales, soit:

- l'aide aux personnes sinistrées
- Les travaux publics
- Les communications
- Le support administratif et logistique
- La sécurité publique locale

Le directeur d'arrondissement est responsable du Plan d'urgence, de relève et de missions. À ce titre il dirige les opérations du Centre d'opération d'urgence de l'arrondissement (COUA) Parmi les responsabilités qui lui sont attribuées à cette fin, on retrouve entre autres:

- Le déclenchement du processus d'avis et de mobilisation
- La mise en oeuvre du PURM
- La coordination et la gestion de la mobilisation, du déploiement et de la démobilisation
- Le contrôle des dépenses de l'arrondissement

Le PURM de l'arrondissement d'Outremont (version novembre 2015) sera intégré au Plan de sécurité civile de l'agglomération de Montréal. Il est donc recommandé au conseil d'arrondissement d'adopter ce PURM, tel qu'il est présenté au présent dossier.

Le PURM fera ensuite l'objet de mises à jour régulières afin qu'il réponde aux besoins en situation de mesures d'urgence.

## **JUSTIFICATION**

Afin d'assurer la protection des citoyens, des employés ainsi que des installations et des infrastructures en cas de sinistre, l'arrondissement doit se doter d'un plan d'urgence, de relève et de missions qui fait partie intégrante du Plan de sécurité civile de l'agglomération de Montréal (PSCAM).

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

-

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

-

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

-

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

-

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Une mise à jour périodique du PURM sera effectuée.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le Plan d'urgence, de relève et de missions de l'arrondissement a été transmis au Centre de sécurité civile le 19 novembre 2015.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Michel ALLEN, Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement  
Hadi HAKIM, Outremont , Direction des travaux publics  
Sylvain LECLERC, Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens  
Marie-France PAQUET, Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens

Lecture :

Marie-France PAQUET, 22 novembre 2015  
Hadi HAKIM, 20 novembre 2015  
Michel ALLEN, 19 novembre 2015

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Edison RAMIREZ  
Directeur du Service de la sécurité publique  
d'Outremont

### **ENDOSSÉ PAR**

Edison RAMIREZ  
Directeur du Service de la sécurité publique

Le : 2015-11-19



**Dossier # : 1153489074**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Hommage à M. Pierre Lussier

**ATTENDU QUE** M. Pierre Lussier, homme d'affaires outremontais, conseiller de la Ville d'Outremont dès 1969 et désigné maire en 1983, est décédé le 18 novembre 2015;  
**ATTENDU QUE** cet homme de famille et de coeur à agit à titre de conseiller pendant 13 ans, cumulant des fonctions dans divers conseil d'administration dont celle de président fondateur de la "Fondation Richelieu Montréal", venant en aide aux enfants;

Il est recommandé:

**DE RENDRE** un hommage posthume à M. Pierre Lussier, maire d'Outremont en 1983 et résidant de longue date d'Outremont;

**DE TRANSMETTRE**, au nom du conseil de l'arrondissement d'Outremont, nos plus sincères condoléances à ses proches.

**Signé par** Michel ALLEN **Le** 2015-12-01 11:48

**Signataire :**

Michel ALLEN

---

Directeur d'arrondissement par intérim  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1153489074**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Hommage à M. Pierre Lussier

**CONTENU**

**CONTEXTE**

M. Pierre Lussier, homme d'affaires outremontais, a été élu conseiller de la Ville d'Outremont dès 1969. Il a agi à ce titre pendant 13 ans, cumulant des fonctions dans divers conseil d'administration dont celle de président-fondateur de la "Fondation Richelieu Montréal", venant en aide aux enfants.

En janvier 1983, Monsieur Lussier a été désigné maire de la Ville d'Outremont.

On dit de Pierre. Lussier, qu'il était un homme respectueux du travail des employés et qu'il était très impliqué dans son travail. On dit également que "c'était un grand homme, un homme de famille, un homme de coeur"!

Nous désirons lui rendre hommage suite à son décès survenu le 18 novembre 2015.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

N/A

**JUSTIFICATION**

N/A

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A



**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pascale LEBEL  
Secrétaire-recherchiste

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-11-24

Marie-France PAQUET  
Directrice des services administratifs, greffe  
et relations avec les citoyens

**Dossier # : 1156401014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adjudication d'un contrat pour l'entretien préventif et la réparation sur demande des systèmes de réfrigération, climatisation, ventilation, déshumidification et autres systèmes mécaniques et électriques dans divers bâtiments de l'arrondissement d'Outremont à la firme "Névé Réfrigération Inc." pour une période de 36 mois fermes en considération d'un montant de 83 839,54 \$ (incluant les taxes) suite à l'appel d'offres public 15-14290 (12 soumissionnaires) - Dépense provenant du budget de fonctionnement

Il est recommandé :

1. D'accorder à la firme 'Névé Réfrigération.', plus bas soumissionnaire conforme pour l'entretien préventif et la réparation sur demande des systèmes de réfrigération, climatisation, ventilation, déshumidification et autres systèmes mécaniques et électriques dans divers bâtiments de l'arrondissement d'Outremont pour une période de 36 mois fermes en considération d'un montant de 83 839.54 \$ (incluant les taxes) suite à l'appel d'offres public 15-14290 (12 soumissionnaires).
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Dépense provenant du budget de fonctionnement.

**Signé par** Michel ALLEN **Le** 2015-11-02 08:34**Signataire :** Michel ALLEN

---

Directeur d'arrondissement par intérim  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1156401014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adjudication d'un contrat pour l'entretien préventif et la réparation sur demande des systèmes de réfrigération, climatisation, ventilation, déshumidification et autres systèmes mécaniques et électriques dans divers bâtiments de l'arrondissement d'Outremont à la firme "Névé Réfrigération Inc." pour une période de 36 mois fermes en considération d'un montant de 83 839,54 \$ (incluant les taxes) suite à l'appel d'offres public 15-14290 (12 soumissionnaires) - Dépense provenant du budget de fonctionnement

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le contrat pour l'entretien préventif et la réparation sur demande des systèmes de réfrigération, climatisation, ventilation, déshumidification et autres systèmes mécaniques et électriques dans certains édifices de l'arrondissement se termine le 30 novembre 2015. En raison des travaux de reconstruction les touchant, la caserne de pompiers ainsi que l'aréna ne sont pas inclus dans le présent contrat. De même, du fait du remplacement prochain des unités de climatisation pour le SAUP et la salle du Conseil, ces espaces n'ont pas été considérés dans cet appel d'offres faute de connaître les équipements qui seront installés.

Le devis a été complètement révisé afin de l'adapter aux conditions actuelles. Le service de l'Approvisionnement a lancé un appel d'offres public le 24 août 2015 tandis que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 16 septembre 2015.

Le contrat est d'une durée de trente-six (36) mois avec deux possibilités de prolongation de douze (12) mois chacune.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA12 16 0389 -5 novembre 2012** - Autoriser une dépense de 13 102 \$ (taxes incluses) et octroyer à la firme « AV-TECH INC. », plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de trois (3) ans, soit du 1<sup>er</sup> décembre 2012 au 30 novembre 2015, au montant de 13 102 \$ pour la première année, ayant pour objet l'entretien et la réparation, sur demande, des systèmes de réfrigération, climatisation, ventilation, déshumidification et autres systèmes mécaniques et électroniques dans certains édifices de l'arrondissement, dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation no. TP13/10-12 - (4 soumissionnaires) - Dépense provenant du budget de fonctionnement

## **DESCRIPTION**

Le soumissionnaire, après avoir pris connaissance de tous les documents de soumission et visité les lieux s'engage à fournir, sur demande, la main d'oeuvre, la machinerie, l'outillage, l'équipement et les matériaux, si requis, incluant tous les frais d'opération des systèmes de réfrigération, climatisation, ventilation, déshumidification et autres systèmes mécaniques et électroniques dans les édifices de l'arrondissement.

L'entretien de l'équipement comprend ce qui suit à titre qualitatif et non quantitatif:

1. Entretien préventif;
2. Vérification et mise au point annuelle;
3. Inspections durant les opérations
4. Rapport complet de l'analyse spectrographique de l'huile;
5. Nettoyage des échangeurs de chaleur;
6. Fourniture de fréon.

À chaque intervention, l'entrepreneur retenu devra maintenant fournir un relevé d'intervention dûment signé décrivant la localisation des travaux, leur nature, le nombre d'heures travaillées et les quantités des matériaux fournis.

Le tout en conformité aux cahiers des charges générales et spéciales et de l'avis aux soumissionnaires.

## **JUSTIFICATION**

Ces entretiens préventifs sont requis afin de maintenir la fonctionnalité des bâtiments, leur conformité quant aux normes reconnues pour l'entretien des différents systèmes et leur valeur immobilière.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Véronique ROUSSIN)

Certificat du trésorier (note) :  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens  
(Mohammed HAMRI)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Bruno PAQUET  
Chef de division -Opérations

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-09-28

Hadi HAKIM  
Directeur des travaux publics



**Dossier # : 1153489075**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré, à la Coopérative de solidarité WebTV, visant la webdiffusion des séances du conseil d'arrondissement, pour les séances prévues pour l'année 2016, soit 10 séances ordinaires et 2 séances extraordinaires - Dépense n'excédant pas 20 000 \$ incluant les taxes - Budget de fonctionnement

Il est recommandé:

**D'ACCORDER**, conformément à la loi, un contrat de gré à gré, à la Corporation de solidarité WebTV, visant la webdiffusion des séances du conseil d'arrondissement, pour les séances prévues pour l'année 2016, soit 10 séance ordinaires et 2 séances extraordinaires, le tout pour un montant n'excédant pas 20 000 \$ (incluant les taxes);

**D'AUTORISER** une dépense maximale de 20 000 \$ (incluant les taxes) pour les fins de ce contrat.

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Michel ALLEN **Le** 2015-12-03 14:48

**Signataire :** Michel ALLEN

---

Directeur d'arrondissement par intérim  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1153489075**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré, à la Coopérative de solidarité WebTV, visant la webdiffusion des séances du conseil d'arrondissement, pour les séances prévues pour l'année 2016, soit 10 séances ordinaires et 2 séances extraordinaires - Dépense n'excédant pas 20 000 \$ incluant les taxes - Budget de fonctionnement

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement procède à la diffusion des séances du conseil d'arrondissement depuis 2013. C'est la Coopérative de solidarité Webtv qui offre ce service.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA15 16 0274 - Dossier 1153489062 - Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré, à la Coopérative de solidarité WebTV, visant la webdiffusion des séances du conseil d'arrondissement, pour les séances prévues pour les mois d'octobre à décembre 2015 - Dépense n'excédant pas 10 000 \$ incluant les taxes - Budget de fonctionnement

CA14 16 0337 - Dossier 1142861018 - Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré, à la Coopérative de solidarité Webtv visant la webdiffusion des séances du conseil d'arrondissement, pour les séances prévues entre le 6 octobre 2014 et le 30 septembre 2015 - Dépense n'excédant pas 18 875,35 \$ incluant les taxes - Dépense provenant du budget de fonctionnement

CA13 16 0152 - Dossier 1132861020 - Autorisation d'un virement de crédits du compte de surplus de gestion, pour un montant de 35,000 \$ taxes incluses, pour l'achat d'équipement afin de remplacer le système de son, faire l'achat de lumières d'appoint et couvrir les honoraires professionnels pour la webdiffusion

**DESCRIPTION**

Lors de la tenue des séances du conseil d'arrondissement, le fournisseur de ce service enregistre et diffuse sur Internet, les séances du conseil, tant les séance ordinaires que les séances extraordinaire.

**JUSTIFICATION**

Le présent contrat peut être octroyé de gré à gré à la Coopérative de solidarité WebTV en vertu de l'exception prévue à l'article 573.3 (2.1) de la Loi sur les cités et villes.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant de la dépense incluant les taxes est de 19 315,80 \$.  
Cette dépense sera imputée au poste budgétaire: 302701 01301 54590

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'octroi du contrat à la Coopérative de solidarité WebTV contribue à l'engagement de promotion de l'économie sociale du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010 | 2015.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'octroi de ce contrat est nécessaire pour assurer la diffusion sur le web des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2016.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens  
(Isabel Cristina OLIER)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-12-03



Pascale LEBEL  
Secrétaire-researchiste

Marie-France PAQUET  
Directrice des services administratifs, greffe  
et relations avec les citoyens



**Dossier # : 1157011007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt des bons de commandes et des demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1er au 31 octobre 2015, ainsi que les achats par cartes de crédit pour la période du 1er au 30 septembre 2015.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Je recommande le dépôt des bons de commandes et les demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1er au 31 octobre 2015, ainsi que les achats par cartes de crédit pour la période du 1er au 30 septembre 2015.

**Signé par** Michel ALLEN **Le** 2015-11-23 20:36

**Signataire :** Michel ALLEN

---

Directeur d'arrondissement par intérim  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1157011007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt des bons de commandes et des demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1er au 31 octobre 2015, ainsi que les achats par cartes de crédit pour la période du 1er au 30 septembre 2015.

**CONTENU****CONTEXTE**

En vertu du règlement de délégation de pouvoirs de l'arrondissement, les fonctionnaires autorisés doivent faire rapport mensuellement au conseil d'arrondissement de l'autorisation des dépenses.

Il s'agit du dépôt des bons de commandes et des demandes de paiement sans bon de commande et achats sur carte visa par les fonctionnaires en vertu du pouvoir délégué par le conseil d'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

Requis par le règlement sur la délégation des pouvoirs de l'arrondissement d'Outremont.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Isabel Cristina OLIER  
Préposée au soutien administratif

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-11-23

Mohammed HAMRI  
Conseiller en gestion des ressources  
financières

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Marie-France PAQUET  
Directrice des Services administratifs du greffe et  
des relations  
avec les citoyens/ Secrétaire de l'arrondissement



**Dossier # : 1157011008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt de la liste des virements de crédits pour la période du 1er au 31 octobre 2015.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Je recommande le dépôt de la liste des virements de crédits pour la période du 1er au 31 octobre 2015.

**Signé par** Michel ALLEN **Le** 2015-11-23 20:36

**Signataire :**

Michel ALLEN

---

Directeur d'arrondissement par intérim  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1157011008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt de la liste des virements de crédits pour la période du 1er au 31 octobre 2015.

**CONTENU****CONTEXTE**

Nous présentons la liste des virements effectués par les services administratifs, afin que le Conseil puisse suivre les modifications apportées au budget initial.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

La division des ressources financières désire informer le conseil d'arrondissement des virements budgétaires effectués par sa division pour la période indiquée à l'objet du sommaire. Un rappel de la procédure a été fait aux services en janvier - seule la division des ressources financières est autorisée à effectuer des virements après demande des gestionnaires autorisés et signature des formulaires requis.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Isabel Cristina OLIER  
Préposée au soutien administratif

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-11-23

Mohammed HAMRI  
Conseiller en gestion des ressources  
financières

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Marie-France PAQUET  
Directrice des Services administratifs du greffe et  
des relations  
avec les citoyens/ Secrétaire de l'arrondissement



**Dossier # : 1153489070**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois d'octobre 2015

**DÉPÔT** du rapport des décisions déléguées pour le mois d'octobre 2015.

**Signé par** Michel ALLEN **Le** 2015-11-26 08:48

**Signataire :**

Michel ALLEN

---

Directeur d'arrondissement par intérim  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1153489070**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois d'octobre 2015

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Il s'agit des rapports de reddition de comptes des décisions déléguées qui sont signées dans le système de Gestion des Dossiers Décisionnels (GDD).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

Ces rapports de reddition de comptes sont requis par le *Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (AO-3)*.

**JUSTIFICATION**

Article 3 du *Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (AO-3)*.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Reddition de comptes au conseil.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pascale LEBEL  
Secrétaire-researchiste

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-11-11

Marie-France PAQUET  
Directrice des services administratifs, greffe  
et relations avec les citoyens

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1156401018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter un programme de normalisation du mobilier urbain (paniers à ordures et bancs) et approuver une dépense n'excédant pas 50 000 \$ provenant du programme triennal d'immobilisation (PTI) d'arrondissement, afin de réaliser un projet d'aménagement de mobilier urbain dans l'arrondissement d'Outremont.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**But:**

Établir une norme de référence en vue d'uniformiser et de simplifier l'acquisition et la gestion du mobilier urbain utilisé sur rues et en parcs

**Objectifs:**

Adopter une signature uniforme et homogène de mobilier urbain pour l'arrondissement.  
Proposer un modèle normalisé de paniers à ordures simple et un modèle de panier hybride (ordures et collecte sélective) .  
Proposer un modèle normalisé de banc en vue de leur utilisation sur rues et en parcs.  
Substituer, au fur et à mesure de leur désuétude ou détérioration, le mobilier actuel par les modèles retenus.  
Développer un plan d'implantation cohérent et fonctionnel de ce nouveau mobilier tout en révisant les emplacements actuels.

**Impacts financiers:**

Des fonds sont déjà disponibles dans les PTI actuels et antérieurs.

Il est également possible d'obtenir un remboursement partiel de l'achat des paniers à ordures par le programme Table Hors foyer dans la mesure où certains critères d'implantation seront respectés.

**Impacts opérationnels:**

L'installation de poubelles hybrides dans les parcs et sur rues nécessitera la mise sur pied d'une équipe en régie pour la récupération de la collecte sélective

puisque celle-ci ne pourra être effectuée en même temps que la vidange des paniers à ordures faute de camion adaptée à cette double collecte. Il faudra également augmenter la fréquence du ramassage de la collecte sélective des paniers hybrides tant sur rues que dans les parcs. La collecte sélective résidentielle et commerciale est ramassée une fois par semaine.

Il sera également nécessaire d'aménager un espace au chantier sur l'avenue Ducharme afin de recueillir la collective sélective provenant de ces contenants hybrides en attendant que l'entrepreneur responsable de la collecte résidentielle et commerciale prenne charge d'en disposer avec cette dernière collecte.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

## **DESCRIPTION**

## **JUSTIFICATION**

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Budget PTI à identifier

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

En préparation :  
Outremont , Direction des services administratifs\_ du greffe et relations avec les citoyens  
(Mohammed HAMRI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Bruno PAQUET  
Chef de division -Opérations

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-10-15

Hadi HAKIM  
Directeur des travaux publics



**Dossier # : 1155078026**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense supplémentaire de 5 500 \$ avant taxes pour le transport des matières résiduelles par la firme TTI Environnement inc., pour l'année 2015, conformément à l'appel d'offres 12-12459 - Dépense provenant du budget de fonctionnement

Il est recommandé:

D'AUTORISER une dépense supplémentaire de 5 500 \$ avant taxes à pour le transport des matières résiduelles par la firme TTI Environnement inc. pour l'année 2015;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières décrites au présent sommaire décisionnel.

**Signé par** Michel ALLEN **Le** 2015-11-26 13:38

**Signataire :**

Michel ALLEN

---

Directeur d'arrondissement par intérim  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1155078026**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense supplémentaire de 5 500 \$ avant taxes pour le transport des matières résiduelles par la firme TTI Environnement inc., pour l'année 2015, conformément à l'appel d'offres 12-12459 - Dépense provenant du budget de fonctionnement

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Il s'agit pour le conseil d'arrondissement d'autoriser une dépense approximative de 5 500 \$ avant taxes pour des coûts supplémentaires visant à couvrir les frais occasionnés par le transport des matières résiduelles des mois de novembre et de décembre 2015. Les montants approximatifs initiaux accordés pour l'année 2015 au contrat avec la firme «TTI Environnement inc.» seront dépassés au cours du mois de novembre 2015.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA15 16 0311** - 5 octobre 2015 - Autoriser une dépense de 56 337,75 \$, incluant les taxes, pour le renouvellement du contrat accordé à la firme « TTI Environnement inc. » pour le transport des matières résiduelles par conteneur, dans le cadre de l'appel d'offres public no. 12-12459, pour l'année 2016.

**CA14 16 0400** - 1er décembre 2014 - Autoriser une dépense supplémentaire de 6 000 \$ à la firme TTI Environnement inc., pour le transport des matières résiduelles pour l'année 2014, conformément à l'appel d'offres public 12-12459 - Dépense provenant du budget de fonctionnement.

**CA14 16 0338** - 6 octobre 2014 - Autorisation d'une dépense de 51 738,75 \$, incluant les taxes, pour le renouvellement du contrat accordé à la firme TTI Environnement inc. pour le transport des matières résiduelles par conteneur, dans le cadre de l'appel d'offres public no. 12-12459, pour l'année 2015 - Dépense provenant du budget de fonctionnement.

**CA13 16 0406** - 9 décembre 2013 - Autorisation d'une dépense supplémentaire approximative de 3 500 \$ pour le transport des matières résiduelles du mois de décembre 2013 exécuté par la firme TTI Environnement inc - Dépense provenant du budget de fonctionnement.

**CA13 16 0056** - 4 février 2013 - Adjudication d'un contrat ayant pour objet le transport des matières résiduelles à la firme TTI Environnement inc. pour une période de deux (2) ans ferme, soit du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2014, pour un montant total de 112 675,50 \$, taxes incluses, suite à l'appel d'offres public no.12-12459, trois (3) soumissionnaires conformes – Modification à la résolution CA12 16 0424;

**CA12 16 0424** - 3 décembre 2012 - Adjudication d'un contrat ayant pour objet le transport des matières résiduelles à la firme TTI Environnement inc. pour une période de deux (2) ans ferme, soit du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2014, pour un montant total de 112 675,50 \$, taxes incluses, suite à l'appel d'offres public no.12-12459, trois (3) soumissionnaires conformes - Dépense provenant du budget de fonctionnement.

## **DESCRIPTION**

## **JUSTIFICATION**

Les montants à déboursier pour couvrir les dépenses occasionnées par le transport des matières résiduelles sont imprévisibles. La facturation est établie selon le nombre de levées de conteneurs et le type de matériaux transportés. Les matières transportées sont divisées en quatre catégories : les déchets ( 105 \$ / levée), les résidus verts (100 \$ / levée), les matériaux de construction, rénovation et démolition (130 \$ / levée) et les résidus de balais (50 \$ / levée). Les matières proviennent des utilisateurs du service de décharge offert à la cour des Travaux publics. Il est impossible de prédire avec certitude le nombre de levées que l'entrepreneur devra effectuer, ce nombre varie selon l'utilisation de la décharge.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense sera imputée au poste budgétaire : 2418-0010000-302723-04313-54503-014403.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Pratiquer une gestion responsable des ressources en vue de récupérer 80% des matières recyclables et organiques, des RDD, des résidus CRD et encombrants d'ici 2019, comme le stipule le plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal (PDGMR).

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

La conformité de l'Autorité des marchés financiers n'est pas exigée pour ce contrat.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens  
(Mohammed HAMRI)



---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

André D DESJARDINS  
agent technique en environnement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-11-16

Hadi HAKIM  
Directeur des travaux publics



**Dossier # : 1155078027**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense supplémentaire de 2 180,94 \$ (avant taxes) pour bonifier le bon de commande 1052387 (EBI-Recyclage Notre-Dame inc.) pour la disposition des résidus de balai selon l'entente cadre 951328 - Dépense provenant du budget de fonctionnement

Il est recommandé:

D'AUTORISER une dépense supplémentaire de 2 180,94 \$ (avant taxes) pour bonifier le bon de commande 1052387 (EBI-Recyclage Notre-Dame inc.) pour la disposition des résidus de balai selon l'entente cadre 951328;

D'IMPUTER la dépense conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Michel ALLEN **Le** 2015-12-01 12:00

**Signataire :**

Michel ALLEN

---

Directeur culture\_ sports loisirs et développement social  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1155078027**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense supplémentaire de 2 180,94 \$ (avant taxes) pour bonifier le bon de commande 1052387 (EBI-Recyclage Notre-Dame inc.) pour la disposition des résidus de balai selon l'entente cadre 951328 - Dépense provenant du budget de fonctionnement

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent sommaire a pour but d'autoriser une dépense afin de permettre la disposition des résidus de balais mécaniques au site Recyclage Notre-Dame inc. selon l'entente cadre 951328 valide du 2 mai 2014 au 31 décembre 2016.

Les quantités estimées annuellement pour l'arrondissement d'Outremont sont de 500 tonnes métriques alors qu'un bon de commande (1052387) de 30 000 \$ a été autorisé suite à la décision du conseil du 1er juin 2015 pour l'élimination d'environ 400 tonnes métriques, tablant sur une réduction du volume des résidus de balai qui s'est finalement pas avéré. Le présent sommaire vise donc à permettre de compléter l'année en cours pour un volume avoisinant ce qui avait été estimé à l'origine. Un dernier bon de commande pour une somme de 2 180,94 \$ sera donc préparé.

Deux éléments sont à distinguer dans ce dossier. Dans un premier temps, il y a les frais reliés directement à la disposition des résidus des balais de rues soit un montant de 26,00 \$ par tonne métrique de résidus livrés à Recyclage Notre-Dame inc. et dans un second temps, les redevances applicables par le gouvernement provincial qui s'élèvent à 21,65 \$ par tonne métrique. Soit au total un montant de 47,65 \$ par tonne métrique pour l'année 2015.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA15 16 0197 - 1er juin 2015 - Autoriser une dépense de 30 000 \$ (incluant les taxes) pour l'élimination des résidus de balais mécaniques au site de recyclage Notre-Dame selon l'entente cadre 951328 - Dépense provenant du budget de fonctionnement;

CA14 16 0345 - 6 octobre 2014 - Autoriser une dépense supplémentaire de 10 000 \$ (taxes et redevances incluses) pour l'élimination des résidus de balais mécaniques au site Recyclage Notre-Dame inc. selon l'entente cadre 951328 portant la dépense totale à 30 000 \$ (un bon de commande numéro 965751 ayant déjà été autorisé) - Dépense provenant du budet de fonctionnement;

CE14 0622 - 23 avril 2014 - Conclure 19 ententes-cadres, d'une durée de trente-six mois, pour la fourniture sur demande de sites pour la disposition de résidus de balais de rues et de dépôts à neige et d'adjuger à Recyclage Notre-Dame inc. les contrats à cette fin aux prix

unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13144. (Voir le dossier décisionnel 1144119002).

## **DESCRIPTION**

## **JUSTIFICATION**

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**L'imputation budgétaire à inscrire est 302723 03101 54503.**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Nous devons disposer des résidus de balais de rues selon les normes établies par les autorités gouvernementales et c'est pourquoi une entente cadre est établie par la ville-centre afin de s'assurer du respect des dispositions réglementaires.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

François CANDAU  
C/m voirie & hygiène du milieu arr.outremont  
pierrefonds/rox

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-11-23

Hadi HAKIM  
Directeur des travaux publics



**Dossier # : 1155069016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Transport collectif des personnes
<b>Projet :</b>	Plan de transport
<b>Objet :</b>	Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Émission de permis numéro 403 dits «universels» autorisant ainsi aux véhicules d'un organisme d'autopartage de se stationner dans les zones désignées comme «mixtes» à l'intérieur desquelles le stationnement est limité à une durée de temps maximale déterminée par l'annexe «H»

Il est recommandé:

De modifier le Règlement numéro 1171 relatif à la circulation et au stationnement et ce, dans le but d'autoriser les véhicules d'organismes d'autopartage détenteurs du permis numéro 403 de se stationner dans toutes les zones désignées comme «mixtes» à l'intérieure desquelles le stationnement est limité à une durée de temps maximale présentes dans l'Arrondissement sans que cette durée maximale ne leur soit appliquée.

**Signé par** Michel ALLEN **Le** 2015-11-11 08:09

**Signataire :**

Michel ALLEN

---

Directeur d'arrondissement par intérim  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1155069016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Transport collectif des personnes
<b>Projet :</b>	Plan de transport
<b>Objet :</b>	Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Émission de permis numéro 403 dits «universels» autorisant ainsi aux véhicules d'un organisme d'autopartage de se stationner dans les zones désignées comme «mixtes» à l'intérieur desquelles le stationnement est limité à une durée de temps maximale déterminée par l'annexe «H»

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Afin d'offrir la possibilité aux organismes d'autopartage de se garer dans toutes les zones désignées comme «mixtes» à l'intérieure desquelles le stationnement est limité à une durée de temps maximale présentes dans l'Arrondissement, il est recommandé de modifier le règlement numéro 1171 relatif à la circulation et au stationnement afin de permettre l'émission d'un permis numéro 403 dit «universel».

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

L'émission du permis numéro 403 dit «universel» exige l'ajout de l'annexe H.2 au règlement numéro 1171 ainsi que la modification de son chapitre VIII.I, ce qui autorisera les véhicules d'organismes d'autopartage détenteurs de ce permis de se stationner dans toutes les zones désignées comme «mixtes» à l'intérieure desquelles le stationnement est limité à une durée de temps maximale présentes dans l'Arrondissement sans que cette durée maximale ne leur soit appliquée.

**JUSTIFICATION**

- Ce service d'autopartage permet de réduire le nombre de véhicules automobiles présents dans l'arrondissement en permettant à plusieurs personnes d'utiliser un seul et même véhicule
- Les besoins en matière d'autopartage ont substantiellement augmenté dans les dernières années
- Ce service d'autopartage vient supporter le plan de transport de la Ville de Montréal
- Encourager ce mode de transport permet de contribuer à la réduction des GES

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'instauration des permis numéro 403 dits «universels» ne nécessite aucun budget.

L'achat des permis numéro 403 dits «universels» par les organismes d'autopartage offrant des véhicules en libre-service se fait présentement uniquement dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Les revenus générés par l'achat de ces permis sont ensuite redistribués entre les arrondissements offrant le service de voitures en libre-service selon les périodes de temps enregistrées par les voitures sur un territoire, ce qui signifie que plus le temps enregistré par la totalité des voitures est élevé pour un arrondissement, plus sa part de revenus le sera aussi.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Cette action s'inscrit dans le cadre de l'orientation visant à améliorer la qualité de l'air et de réduire les émissions de gaz à effet de serre du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise*.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Afin d'assurer la propreté et le dégagement des avenues en tout temps, il est important de noter que les utilisateurs de ce service d'autopartage respecteront la signalisation de stationnement sur rue, soit, en particulier, les règles d'interdiction permettant l'entretien de la chaussée ainsi que les enseignes temporaires installées en prévision des opérations de déneigement.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**





**Dossier # : 1154328016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177) relativement à la modification des usages du groupe communautaire de catégorie IV (usages reliés au culte) dans les zones C-1, C-2, C-6 et PB-1

IL EST RECOMMANDÉ D'ADOPTER UN SECOND PROJET DE RÈGLEMENT concernant le règlement de zonage 1177 relativement à la modification du groupe communautaire de catégorie IV (usages reliés au culte) dans les zones C-1, C-2, C-6 et PB-1.

**Signé par** Michel ALLEN **Le** 2015-12-03 16:29

**Signataire :**

Michel ALLEN

---

Directeur d'arrondissement par intérim  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1154328016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177) relativement à la modification des usages du groupe communautaire de catégorie IV (usages reliés au culte) dans les zones C-1, C-2, C-6 et PB-1

**CONTENU****CONTEXTE**

Une l'assemblée publique de consultation s'est tenue le 1er décembre 2015 au sujet de l'adoption d'un premier projet de règlement AO-308-P1 relativement à la modification des usages du groupe communautaire de catégorie IV dans les zones C-1, C-2, C-6, PB-1. Un second projet de règlement doit être être adopté par le conseil d'arrondissement.

Par ailleurs, une assemblée publique de consultation a été tenue le 1er décembre 2015, le procès-verbal de cette assemblée sera déposé au conseil d'arrondissement du 7 décembre 2015, le tout tel que stipulé par la loi.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Marie-France PAQUET, Outremont  
Éric COUTURE, Service des affaires juridiques

Lecture :

Marie-France PAQUET, 3 décembre 2015  
Éric COUTURE, 3 décembre 2015

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Émilie GOFFART  
Conseillère en aménagement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1154328016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177) relativement à la modification des usages du groupe communautaire de catégorie IV (usages reliés au culte) dans les zones C-1, C-2, C-6 et PB-1

**CONTENU****CONTEXTE**

L'arrondissement d'Outremont a récemment traité une demande de certificat d'occupation au rez-de-chaussée d'un bâtiment d'usage mixte aux fins de culte situé sur l'avenue Bernard au coin de l'avenue Champagneur. Depuis, le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine s'est penché sur la pertinence d'autoriser cet usage au rez-de-chaussée des bâtiments sur les avenues commerciales.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Il y a lieu de modifier les usages du groupe communautaire de catégorie IV (usages reliés au culte) dans les zones C-1, C-2, C-6 et PB-1, du règlement de zonage 1177 de l'arrondissement d'Outremont.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion : séance du conseil d'arrondissement du 2 novembre 2015

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Émilie GOFFART  
Conseillère en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-11-02

Pierre A. CHAPUIS  
Directeur aménagement urbain et patrimoine



**Dossier # : 1156695020**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier de 2016

Je recommande l'adoption du Règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier 2016.

**Signé par** Michel ALLEN **Le** 2015-10-29 13:43

**Signataire :**

Michel ALLEN

---

Directeur d'arrondissement par intérim  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1156695020**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier de 2016

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Suite à une réforme du financement des arrondissements pour 2013, l'administration centrale a cédé un espace fiscal aux arrondissements correspondant à 0,005 \$ / 100 \$ d'évaluation foncière en contrepartie d'une diminution des transferts centraux versés. L'espace fiscal cédé en 2014 équivalait à 0,0470 \$ / 100 \$ d'évaluation.

L'espace fiscal cédé en 2015 équivalait à 0,0445 \$ / 100 \$ d'évaluation.

L'espace fiscal cédé en 2016 équivaut à 0,0423 \$ / 100 \$ d'évaluation.

Le présent règlement s'applique à l'exercice financier de 2016 et prend effet à compter du 1er janvier 2016, sous réserve de l'adoption, par le conseil municipal, du budget d'arrondissement d'Outremont tel que dressé par son conseil.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution CA12 16 0434 - Adoption du Règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier 2013

Résolution CA13 16 0053 - Adoption du Règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier 2014

Résolution CA14 16 0415 - Adoption du Règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier 2015

**DESCRIPTION**

La taxe relative aux services est une taxe locale qui permet de compléter la dotation budgétaire consentie par le Service des finances.

**JUSTIFICATION**

Conformément à l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil d'arrondissement peut, par règlement, imposer une taxe sur tous les immeubles imposables situés dans l'arrondissement.

Suite à la réforme de financement des arrondissements applicable depuis 2013 et afin de compléter la dotation budgétaire telle que dressée par le conseil d'arrondissement, il est

requis d'adopter un règlement prévoyant une taxe spéciale de 0,0423 \$ par 100 \$ d'évaluation à tous les immeubles imposables de l'arrondissement qui comprend l'équivalent de l'espace fiscal cédé plus une indexation de 2 %. Le conseil d'arrondissement, à sa séance extraordinaire du 8 octobre 2015, a adopté le budget en conséquence de ce taux de taxe.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette taxe contribuera à l'équilibre budgétaire et permettra d'obtenir des revenus de l'ordre de 2 280 600 \$.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Équilibrer le budget de l'arrondissement.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Publication d'un avis dans les journaux..

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis public : 22 octobre 2015

Avis de motion : séance ordinaire du 2 novembre 2015

Avis public : date à déterminer en novembre 2015

Adoption du règlement : 7 décembre 2015

Avis d'entrée en vigueur : date à déterminer suite à la séance du 7 décembre 2015

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Service des finances , Direction des revenus (Francis OUELLET)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---



Mélanie DINEL  
Technicienne juridique

Marie-France PAQUET  
Directrice - Services administratifs, greffe et  
relations avec les citoyens



**Dossier # : 1156695018**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016)

Je recommande l'adoption du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016).

**Signé par** Michel ALLEN **Le** 2015-10-29 13:43

**Signataire :** Michel ALLEN

---

Directeur d'arrondissement par intérim  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1156695018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'article 145 de la *Charte de la Ville de Montréal* (R.L.R.Q., chapitre C-11.4) stipule que, sauf autrement prévu aux articles 146 et 146.1, le seul mode de tarification que peut prévoir un conseil d'arrondissement pour financer tout ou une partie de ses biens, services ou activités est un prix exigé, soit de façon ponctuelle, soit sous forme d'abonnement, soit selon les modalités analogues à celles d'un abonnement pour l'utilisation du bien ou du service ou pour le bénéfice retiré de l'activité.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA15 16 0014 - Adoption du règlement AO-279 intitulé "Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015).

**DESCRIPTION**

Adopter un nouveau règlement annuel sur les tarifs en remplacement du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015) (AO-279).

**JUSTIFICATION**

Des modifications ont été proposées par la Direction de la culture, sports, loisirs et développement durable, par la Direction des travaux publics, par la Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens ainsi que par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine et la division de la Sécurité publique d'Outremont. Les tarifs de l'année 2015 ont été révisés par chacune des directions concernées.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La réalisation des objectifs de revenus prévus au budget 2016 est tributaire de l'application de ces tarifs.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Avis public d'entrée en vigueur dans le journal de quartier.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Calendrier proposé :  
Avis de motion : 2 novembre 2015  
Adoption : 7 décembre 2015  
Entrée en vigueur : janvier 2015

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mélanie DINEL  
Technicienne juridique

### **ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-10-16

Marie-France PAQUET  
Directrice - Services administratifs, greffe et relations avec les citoyens



**Dossier # : 1150029020**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Rendre une décision par résolution, relativement à une demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), pour les immeubles situés aux: 1001-1005, avenue Laurier; 1058-1060, avenue Laurier; 1002, avenue Van Horne; 1118, avenue Laurier; 100, avenue Vincent d'Indy; 766, avenue Antonine-Maillet; 714-716, avenue Wiseman.

**ATTENDU** que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 4 novembre 2015 d'accorder ces demandes d'approbation de PIIA en vertu du règlement 1189;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1150029020;

Il est recommandé:

**D'APPROUVER** les demandes d'approbation des PIIA relativement aux projets inscrits à la liste ci-jointe et préparée par le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine:

- 1001-1005, avenue Laurier;
- 1058-1060, avenue Laurier;
- 1002, avenue Van Horne;
- 1118, avenue Laurier;
- 100, avenue Vincent d'Indy;
- 766, avenue Antonine-Maillet;
- 714-716, avenue Wiseman.

laquelle approbation s'applique aux recommandations, avec ou sans réserve, ainsi qu'aux plans joints pour chaque dossier faisant partie de la présente résolution.

**Signé par** Michel ALLEN **Le** 2015-11-25 10:13

**Signataire :** Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1150029020**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Rendre une décision par résolution, relativement à une demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), pour les immeubles situés aux: 1001-1005, avenue Laurier; 1058-1060, avenue Laurier; 1002, avenue Van Horne; 1118, avenue Laurier; 100, avenue Vincent d'Indy; 766, avenue Antonine-Maillet; 714-716, avenue Wiseman.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Tel que stipulé à l'article 4.1.1. du règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale, toute demande de permis de construction pour l'érection d'un bâtiment ou la modification d'un bâtiment existant et affectant l'apparence extérieure ainsi qu'en matière d'affichage pour l'ensemble de l'immeuble sur lequel doit être installé une enseigne, est assujettie à l'approbation préalable par le Conseil d'arrondissement d'un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Ci-après les demandes d'approbation d'un PIIA ont fait l'objet d'une présentation au CCU du 4 novembre 2015:

1. 1001-1005, avenue Laurier;
2. 1058-1060, avenue Laurier;
3. 1002, avenue Van Horne;
4. 1118, avenue Laurier;
5. 100, avenue Vincent d'Indy;
6. 766, avenue Antonine-Maillet;
7. 714-716, avenue Wiseman.

Le Comité consultatif d'urbanisme s'est réuni pour l'évaluation des demandes de PIIA et a formulé la recommandation, avec ou sans réserve, qui est indiquée à chacune des "planches" des propriétés concernées.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**1058-1060, avenue Laurier**

Le projet a fait l'objet du CCU du 7 octobre dernier et était à revoir selon les orientations suivantes :

- une meilleure représentation graphique devra être déposée, notamment par l'ajout de couleurs, reliefs ou jeux d'ombres, tant pour l'affichage que les modifications de la façade;
- un détail concernant l'enseigne posée à plat et les inscriptions par perforation devra être déposé;
- l'enseigne perpendiculaire proposée devra s'aligner avec l'enseigne perpendiculaire de l'établissement voisin.

### **714-716, avenue Wiseman**

Le projet a fait l'objet du CCU du 7 octobre dernier et était à revoir selon les orientations suivantes :

- le revêtement de bois proposé n'est pas souhaité, il est privilégié de conserver le revêtement de brique sur l'ensemble du mur arrière;
- l'alignement des ouvertures et de la toiture de la terrasse devra être revue;
- le nombre et l'harmonisation des matériaux utilisés dans la composition du projet devront être revus.

## **DESCRIPTION**

### **1001-1005, avenue Laurier**

La modification à l'apparence extérieure consistera en un nouvel habillage, composé d'un appliqué de contreplaqué et de moulures décoratives en bois, le tout peint de couleur « gris gelée ». Le nouvel habillage sera installé directement sur le revêtement existant. Les moulures de bois de la partie du haut seront plus hautes que l'habillage existant et un éclairage de type col de cygne sera installé. La tuile existante sur la base sera retirée et une nouvelle finition de béton sera effectuée. Le bâtiment est implanté aux limites de propriétés donnant sur l'avenue Laurier et la rue Hutchison. L'habillage et des moulures empièteront sur le domaine public et les propriétaires ont déposé une demande d'occupation permanente du domaine public au SAUP, conformément au règlement AO-48.

Pour l'affichage du commerce « Billie le Kid Boutique pour Enfants », il sera constitué d'un lettrage, peint à la main, de couleur « murier », directement sur le nouvel habillage. L'affichage sera apposé sur les façades du commerce donnant sur l'avenue Laurier et sur la rue Hutchison. L'enseigne perpendiculaire sera constituée d'une fixation murale métallique de couleur noir et d'une plaque d'acier laqué blanc avec le logo de l'entreprise peint en noir. La projection de l'enseigne sera de 0,8 m et le dégagement du trottoir de 2,8 m.

Pour l'affichage du commerce « Tristan », il s'agit du même lettrage lumineux en acrylique blanc qui a été présenté lors de la réunion du 7 octobre 2015. Cependant, dans cette nouvelle proposition, il est prévu de centrer le l'affichage au-dessus de l'entrée principale de l'établissement.

Il est également proposé d'installer trois boîtes à fleurs amovibles, en bois, peintes de couleur « murier ». Les boîtes à fleurs sont entièrement situées sur le domaine public avec un dégagement minimal de 2,4 m du mobilier urbain.

### **1058-1060, avenue Laurier**

L'enseigne posée à plat proposée sera installée au même emplacement et présentera les mêmes dimensions que l'affichage existant. L'enseigne sera un boîtier en laiton et le nom de



l'établissement sera inscrit par des perforations (poinçons) vitrées dans le métal. Un éclairage sera installé à l'intérieur du boîtier, ce qui n'est pas autorisé en vertu du règlement de zonage.

L'enseigne perpendiculaire sera un boîtier en laiton ayant une projection de 1'-3" et un dégagement de 8'2" du trottoir. Le logo du commerce sera gravé dans le laiton et en partie peint en noir. L'enseigne perpendiculaire ne sera pas éclairée.

Pour la modification extérieure, les escaliers existants seront recouverts d'un revêtement en granite de couleur gris-blanc, identique au plancher intérieur de la boutique. Le même revêtement de granite est apposé sous la vitrine existante.

Le projet n'est pas conforme au niveau de l'éclairage de l'enseigne posée à plat. Seules les enseignes constituées de lettres détachées peuvent être rétroéclairées. Cependant, en vertu de l'article 11.6 du règlement de zonage 1177, une enseigne peut être autorisée même si elle ne respecte pas les dispositions réglementaires quant aux enseignes, si elle est approuvée conformément aux dispositions du règlement 1189 sur les PIIA.

### **1002, avenue Van Horne**

L'enseigne est constituée d'un lettrage et d'un logo qui sont découpés et appliqués individuellement. L'affichage a déjà été apposé sur la vitrine.

La dimension de l'affichage correspond à 14% de la superficie de la vitrine et le projet est conforme en tout point aux dispositions sur l'affichage du règlement de zonage 1177.

Un certificat d'occupation a été délivré par le SAUP le 15 avril 2015.

### **1118, avenue Laurier**

Les enseignes sur vitrine seront constituées d'un lettrage en vinyle blanc. Les lettres seront découpées et appliquées individuellement. Les enseignes sur auvent seront en tissu noir avec le nom et le logo du commerce de couleur blanc. Le tissu sera installé sur les supports des auvents existants.

La demande de certificat d'affichage ne respecte pas le nombre maximal de deux enseignes par usage principal prévu par l'article 11.4.2 du règlement de zonage 1177.

Cependant, en vertu de l'article 11.6 du règlement de zonage 1177, une enseigne peut être autorisée même si elle ne respecte pas les dispositions réglementaires quant aux enseignes, si elle est approuvée conformément aux dispositions du règlement concernant les PIIA 1189.

Un certificat d'occupation commerciale a été émis par le SAUP le 9 juillet 2015.

### **100, avenue Vincent d'Indy**

Le projet consiste en la réfection complète du muret périphérique au terrain du réservoir du Bellingham. Pour les sections « B » et « C » localisées au plan d'implantation de l'architecte, les murets seront complètement démolis et remplacés par une clôture en fer forgé de couleur noir d'une hauteur de 2,0 mètres. Pour la section « E » et une partie de la section « F », les murets seront complètement démolis et reconstruits de façon identique à l'existant. Pour les autres sections de muret, les travaux consisteront au remplacement de briques endommagées et au rejointoiement de la maçonnerie. Les clôtures en fer forgé au-dessus du muret seront toutes récupérées et réinstallées.

Suite à l'aménagement du terrain de soccer sur le terrain Bellingham, une 2e issue est exigée par le CNB pour l'évacuation sécuritaire du terrain. Les marches et les paliers de

l'escalier seront en bois massif et les garde-corps en acier perforé. Une nouvelle ouverture sera créée dans la section « F » du muret pour l'installation d'une porte en acier galvanisé peint de couleur noire.

### **766, avenue Antonine-Maillet**

Le projet consistera au remplacement du revêtement d'aluminium existant par un revêtement de bois naturel, teint de couleur brun « Muskoka ».

La porte d'entrée principale sera remplacée par une porte en aluminium, avec fenestration, de couleur brun commercial. Les panneaux latéraux existants en aluminium seront retirés et des panneaux en bois seront construits avec le même revêtement de bois teint de couleur « Muskoka ». Les fascias et les soffites de la marquise seront remplacés avec le même revêtement de bois. La porte de garage, les fenêtres et les gouttières seront peinturées de couleur beige « Vannerie ».

### **714-716, avenue Wiseman**

Le projet se situe dans la cour arrière. Les deux vérandas existantes et l'accès au sous-sol seront démolis. Le volume démolit sera remplacé par deux terrasses d'une projection de 3,0 mètres au rez-de-chaussée et de 2,4 mètres à l'étage. La structure des terrasses sera en acier galvanisé, peint de couleur gris foncé, les planchers en bois composite et les garde-corps en verre trempé. La toiture du 2e étage sera élargie et recouverte d'une toiture en bardeaux d'asphalte brun foncé. La terrasse du rez-de-chaussée sera fermée pour faire place à un espace de rangement et un accès au sous-sol y sera intégré. Le revêtement extérieur utilisé sera du cèdre rouge teint de couleur merisier.

Au mur arrière, les deux portes existantes sont remplacées par des portes coulissantes en aluminium de couleur brune. Une partie du revêtement de brique du mur arrière sera remplacé par un revêtement de cèdre rouge teint de couleur merisier.

## **JUSTIFICATION**

Après avoir pris connaissance des projet, le directeur du Service de l'aménagement urbain et du patrimoine (SAUP) recommande favorablement au Conseil d'arrondissement l'approbation de l'ensemble des dossiers de PIIA selon les recommandations émises par le comité consultatif d'urbanisme :

### **1001-1005, avenue Laurier**

- L'intensité lumineuse de l'enseigne du commerce «Tristan» devra être réduite afin d'éviter les éblouissements.

### **1058-1060, avenue Laurier**

- Il est suggéré d'évaluer la possibilité de favoriser l'accessibilité universelle.

### **714-716, avenue Wiseman**

- que le revêtement en bois appliqué au mur arrière soit retiré et que le revêtement de brique soit conservé.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

#### **Étapes réalisées :**

- L'ensemble des dossiers ont fait l'objet du CCU du 4 novembre 2015.

#### **Étapes à réaliser :**

- Tous les dossiers sont inscrits à l'ordre du jour de Conseil d'arrondissement du 7 décembre 2015.
- Adoption de la résolution par le Conseil d'arrondissement.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Les demandes de PIIA déposées sont recevables selon les dispositions du règlement 1189 concernant les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-François LEBRUN  
Agent du cadre bâti

#### **ENDOSSÉ PAR**

Pierre A. CHAPUIS  
Directeur aménagement urbain et patrimoine

Le : 2015-11-23



**Dossier # : 1153711009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner la nomination de Madame Andrée-Anne Gélinas Durand au poste d'agent conseil santé et sécurité au sein de la division des ressources humaines et des relations avec les citoyens à la direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens

Entériner la nomination de Madame Andrée-Anne Gélinas Durand pour occuper le poste d'agent conseil en ressources humaines et santé et sécurité au sein de la Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens.

**Signé par** Michel ALLEN **Le** 2015-11-26 16:35

**Signataire :**

Michel ALLEN

---

Directeur d'arrondissement par intérim  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1153711009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner la nomination de Madame Andrée-Anne Gélinas Durand au poste d'agent conseil santé et sécurité au sein de la division des ressources humaines et des relations avec les citoyens à la direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La division des ressources humaines a toujours compter deux (2) postes cadres réguliers ainsi qu'un poste col blanc permanent au sein de sa structure. Avec la centralisation des activités de paie et de dotation à la Ville centre et le rapatriement des activités du Bureau Accès Montréal, le budget de dotation du poste col blanc d'ACAPAS a été utilisé en partie pour financer le comblement temporaire d'un poste d'agent principal de communications social qui supporte à la fois les activités du BAM ainsi que les suivi administratif des activités de la division des ressources humaines. Ces tâches incluent la gestion de l'assiduité dans Kronos, les mouvements de main-d'oeuvre, le rappel d'employés, le suivi des accidents du travail et des invalidités dans les systèmes RH, etc.

Après le départ de Karine Julien en 2013, le poste cadre d'agent conseil a été occupé par Marc-André Arseneault du 27 mai 2014 et ce, jusqu'à la date de son départ le 7 août 2015. L'expérience et l'expertise de Marc-André Arseneault a permis à l'arrondissement de développer ses programmes de prévention en SST et de répondre aux attentes de la direction générale de la Ville en matière de gestion de la santé et de la sécurité de nos travailleurs. Monsieur Arseneault consacrait 38 heures de travail par semaine aux activités de promotion, de réparation, de prévention en matière de SST. Le descriptif d'emploi d'un agent conseil en ressources humaines est bien entendu beaucoup plus large toutefois, l'urgence de rendre nos opérations conformes aux lois et aux règlements en SST était plus importante et c'est le mandat que Monsieur Arsenault a reçu lors de son embauche. Le départ de Marc-André nous place dans une position vulnérable puisque nous n'avons plus de ressources dédiée à la promotion et à la prévention de la SST.

Malgré cet état de fait, nous sommes régit et nous nous devons de respecter les dispositions de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* . Cette loi, d'ordre public, a pour objet l'élimination à la source même des dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs. Considérant le travail extraordinaire qui a été réalisé en cette matière au cours de la dernière année, considérant l'impressionnante quantité de programmes visant la santé et la sécurité qui ont été mis sur pied au cours des douze (12) derniers mois, compte tenu que nos efforts et notre présence sur le terrain ont permis de mobiliser les employés et de les sensibiliser à l'importance de travailler de façon sécuritaire,



**Dossier # : 1153489067**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nomination d'un membre du conseil à titre d'observatrice à la Maison des Jeunes d'Outremont

**DE NOMMER** Madame Mindy Pollak, conseillère d'arrondissement, district Claude Ryan, à titre d'observatrice au conseil d'administration de la Maison des Jeunes d'Outremont.

**Signé par** Michel ALLEN **Le** 2015-10-30 09:05

**Signataire :**

Michel ALLEN

---

Directeur d'arrondissement par intérim  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1153489067**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nomination d'un membre du conseil à titre d'observatrice à la Maison des Jeunes d'Outremont

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis 1996, l'arrondissement d'Outremont poursuit son partenariat avec la Maison des Jeunes à qui elle a confié, par le biais d'une entente, la responsabilité de l'intervention jeunesse sur son territoire.

Ladite entente, en plus de prévoir le versement de contribution financière annuelle soutenant le fonctionnement de base de l'organisme, met également à sa disposition, l'immeuble situé au 530, avenue Querbes afin de permettre à la Maison des jeunes de réaliser ses activités.

Le 2 mars 2015, par la résolution du conseil numéro CA15 16 0085, ladite entente a été approuvée pour une durée additionnelle de un an, renouvelable une fois, aux mêmes termes et conditions, à moins d'avis contraire des parties.

L'article 11.1 de ladite entente prévoit que l'organisme accorde à l'arrondissement, pendant toute la durée de l'entente, un statut d'observateur à son assemblée générale et à toutes les assemblées de son conseil d'administration.

Le conseil d'arrondissement désire donc mandater la conseillère Mindy Pollak et procéder à sa nomination à titre d'observatrice au conseil d'administration de la Maison des Jeunes d'Outremont, et ce, pour la durée de l'entente en vigueur.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA14 16 0062 - Nomination de Madame Jacqueline Gremaud à titre d'observatrice de la Maison des Jeunes d'Outremont;

CA15 16 0085 - Approbation du protocole d'entente entre la Maison des Jeunes d'Outremont et l'arrondissement d'Outremont.

**DESCRIPTION**

Nomination d'une conseillère à titre d'observatrice de la Maison des Jeunes d'Outremont.

**JUSTIFICATION**

Article 11.1 de l'entente intervenue entre l'arrondissement d'Outremont et la Maison des Jeunes d'Outremont et approuvée par résolution lors de la séance du conseil tenue le 2 mars 2015

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pascale LEBEL

**ENDOSSÉ PAR**

Marie-France PAQUET

Le : 2015-10-29



Secrétaire-researchiste

Directrice des services administratifs, greffe  
et relations avec les citoyens



**Dossier # : 1153489071**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt des procès-verbaux des rencontres du Comité consultatif d'urbanisme tenues les 8 juillet et 7 octobre 2015

**DÉPÔT** des procès-verbaux des séances du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), tenues les 8 juillet et 7 octobre 2015.

**Signé par** Michel ALLEN **Le** 2015-11-24 21:21

**Signataire :**

Michel ALLEN

---

Directeur d'arrondissement par intérim  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1153489071**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt des procès-verbaux des rencontres du Comité consultatif d'urbanisme tenues les 8 juillet et 7 octobre 2015

**CONTENU**

**CONTEXTE**

À la demande du conseil, les procès-verbaux des séances du comité consultatif d'urbanisme (CCU) doivent être déposés. Il est requis de procéder au dépôt des procès verbaux du CCU pour les rencontres tenues les 8 juillet, 9 septembre et 76 octobre 2015..

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA15 16 0302

**DESCRIPTION**

Dépôt de procès-verbaux de séances du comité consultatif d'urbanisme (CCU)

**JUSTIFICATION**

N/A

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pascale LEBEL  
Secrétaire-researchiste

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-11-11

Marie-France PAQUET  
Directrice des services administratifs, greffe  
et relations avec les citoyens